

AVIS PUBLIC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS

ADOPTION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS

AVIS EST DONNÉ que le conseil d'administration a adopté, lors de la séance du 25 juin 2025, des modifications au *Règlement de délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire des Trois-Lacs*, portant le numéro 25-2020 et en a fixé l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

Donné à Vaudreuil-Dorion, ce 30^e jour de juin 2025.

Marie-Claude Barrette, secrétaire générale

Québec 